



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DES BUDGETS 2026

L'article L. 1612-35 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de Montbard, elle sera disponible également sur le site internet de la commune.

Contexte général économique et budgétaire de l'année 2026

La loi de finances 2026 n'a pas pu être adoptée par le Parlement au 31 décembre 2025.

Pour éviter un blocage institutionnel, a été promulguée une loi de finances spéciale qui permet le maintien des dispositions financières et fiscales de l'année 2025 au 1^{er} janvier 2026.

Compte tenu de ce contexte, l'élaboration des budgets 2026 de la collectivité a imposé le respect de deux principes de gestion prudente : l'anticipation et la limitation des risques financiers.

Les budgets 2026 de la Commune de Montbard ont été adoptés au cours de la séance du conseil municipal du 26 février 2026.

Le budget Principal de la commune est structuré en deux sections :

- **La section de fonctionnement** qui regroupe toutes les dépenses et recettes rattachées à la gestion courante de la ville,
- **La section d'investissement** qui regroupe toutes les dépenses de travaux d'investissement et d'équipements ainsi que le capital de la dette à rembourser sur l'exercice et en recette, les subventions des partenaires, le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée, l'autofinancement et l'emprunt nouveau nécessaire au financement des projets communaux.

Budget principal

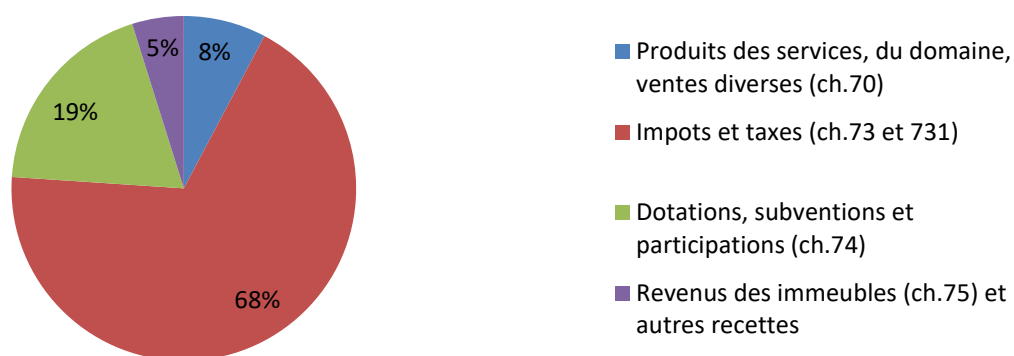
Section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement intègrent les recettes fiscales, les dotations versées par l'Etat, les tarifs acquittés par les usagers des services publics, ainsi que diverses recettes de gestion courante perçues par la collectivité.

Les recettes de fonctionnement se répartissent comme suit :

Recettes de fonctionnement	Budget primitif 2025 (pour mémoire)	Budget primitif 2026	%2025/2026
Produits des services, du domaine, ventes diverses (ch.70)	896 415.00 €	938 328.00 €	4.47%
Impôts et taxes (ch.73 et 731)	8 166 772.00 €	8 270 041.00 €	1.26%
Dotations, subventions et participations (ch.74)	2 678 556.40 €	2 312 298.00 €	-13.67%
Revenus des immeubles et remboursement d'assurance (ch.75)	563 208.86 €	503 883.61 €	-10.53%
Autres recettes	108 000.00 €	83 000.00 €	-23.15%
Total recettes de fonctionnement	12 412 952.26 €	12 107 550.61 €	-2.46%

REPARTITION DES RECETTES ANNEE 2026

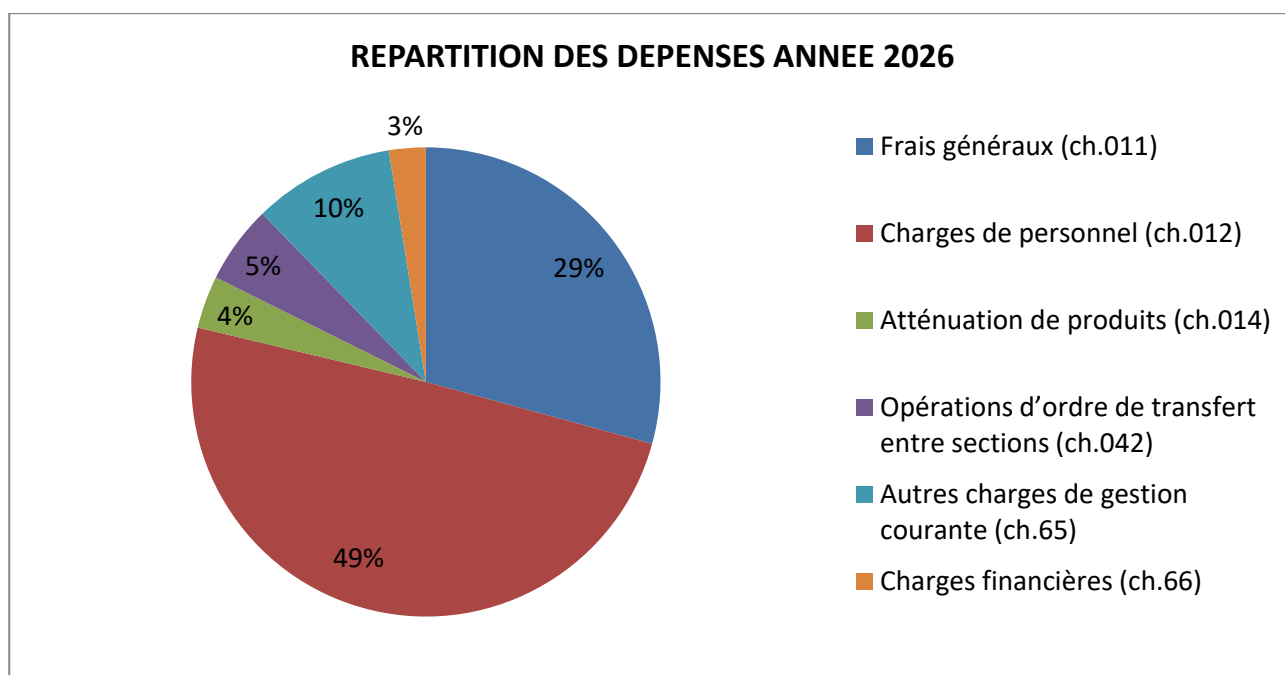


Le montant prévisionnel des recettes en 2026 est en baisse de 2.46% par rapport au prévisionnel de 2025. Les prévisions en baisse par rapport à 2025 des dotations, subventions et participations (chap.74) s'expliquent par l'anticipation de moindre compensation par l'Etat en matière de fiscalité directe.

Les dépenses de fonctionnement intègrent les frais de personnel, les subventions versées à différents organismes (dont les associations), ainsi que les frais généraux (dépenses d'énergie et de fluides, prestation de services et dépenses liées aux services externalisés, etc) et les intérêts de la dette.

Les dépenses de fonctionnement se répartissent comme suit :

Dépenses de fonctionnement	Budget primitif 2025 (pour mémoire)	Budget primitif 2026	%2025/2026
Frais généraux (ch.011)	3 231 530.00 €	3 310 545.00 €	2.45%
Charges de personnel (ch.012)	5 545 000.00 €	5 600 000.00 €	0.99%
Atténuation de produits (ch.014)	518 000.00 €	410 000.00 €	-20.85%
Opérations d'ordre de transfert entre sections (ch.042)	624 272.00 €	608 400.00 €	-2.54%
Autres charges de gestion courante (ch.65)	1 135 879.00 €	1 103 426.00 €	-2.86%
Charges financières (ch.66)	315 874.49 €	286 139.50 €	-9.41%
Autres dépenses	7 500.00 €	8 000.00 €	6.67%
Total dépenses de fonctionnement	11 378 055.49 €	11 326 510.50 €	-0.45%



Les charges de personnel constituent le premier poste de dépenses de la collectivité. Poste de dépenses relativement stable par rapport au prévisionnel 2025 tout en intégrant : la revalorisation du SMIC de 1.18% au 1^{er} janvier 2026, l'augmentation de 3 points du taux de cotisation employeurs à la CNRACL au 1^{er} janvier 2025 auquel s'ajoute 3 points au 1^{er} janvier 2026, ainsi que l'effet mécanique du glissement vieillesse-technicité.

Les frais généraux regroupent toutes les dépenses nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité : achats de consommables, entretien des bâtiments communaux, du matériel municipal et des espaces publics, consommations diverses (électricité, eau, chauffage, carburant), vêtements de travail, assurances, maintenance, redevance pour la délégation de service public du centre Amphitrite, animations culturelles, etc.

Ces dépenses sont maîtrisées et contenues grâce aux actions réalisées progressivement depuis 2014, pour l'optimisation et la rationalisation des moyens et aux investissements réalisés pour réduire les consommations diverses, notamment électricité, chauffage, carburant.

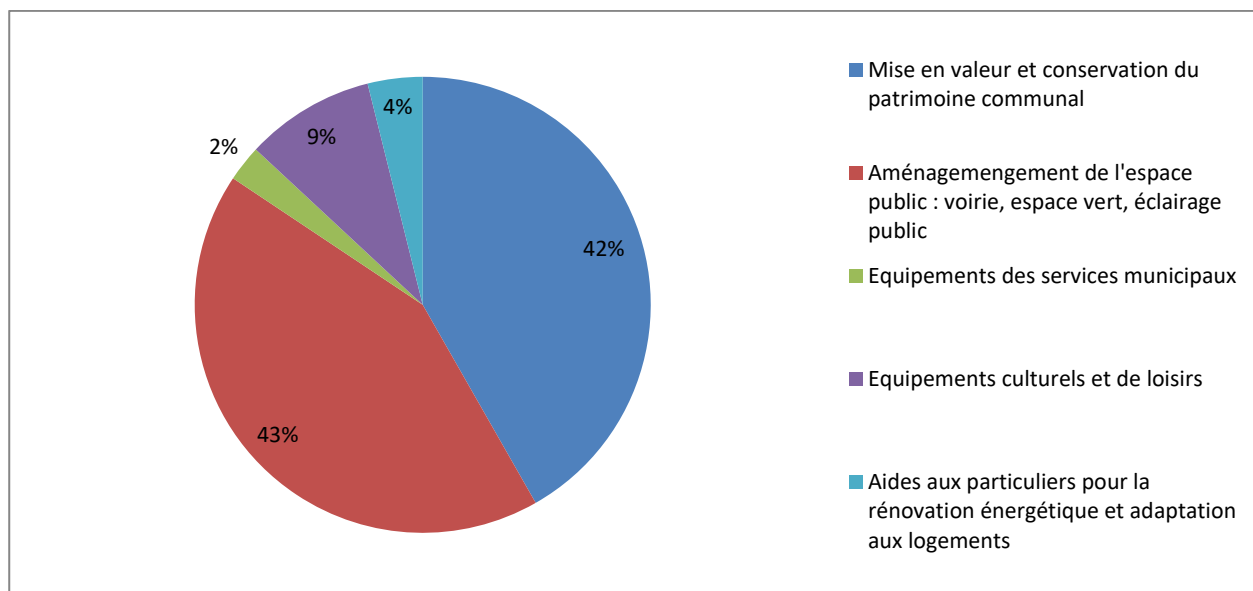
Trois postes de dépenses représentent 46% de ces frais généraux qui sont : le gaz, l'électricité et la redevance pour la délégation de la gestion du centre aquatique. Ces postes de dépenses participent majoritairement à la hausse de 2.45% des dépenses des frais généraux.

Les intérêts de la dette en baisse de 9.41% par rapport à l'année 2025.

Section d'investissement

Les dépenses prévisionnelles d'équipements s'élèvent à 3 273 152€ en 2026 (pour mémoire, 4 515 923€ budget prévisionnel 2025).

La répartition de ces dépenses en 2026 par secteurs d'intervention est la suivante :



Parmi les investissements, les plus significatifs de l'année 2026, peuvent être cités :

-Aménagements avenue Maréchal Leclerc et quai Ph. Bouhey (AP) : la réalisation des travaux est prévue sur la période printemps 2025 – 2026.

-Végétalisation des cours d'écoles Joliot Curie et Cousteau

-Travaux de rénovation au centre aquatique Amphitrite

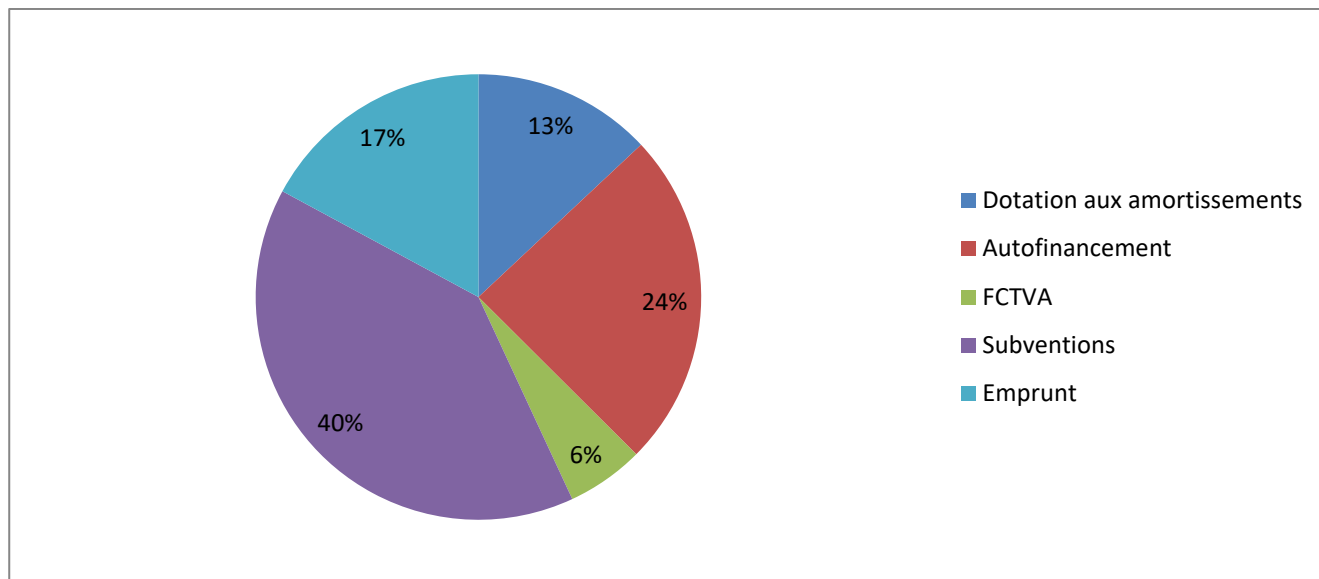
-OPAH-RU 2023-2028 : crédits de paiement répartis sur 7 ans selon les objectifs annuels prévus en termes de nombre de dossiers de demande de financement et des durées de réalisation des travaux par les bénéficiaires (AP)

L'annuité de la dette s'élève en 2026 à 1 551 000€.

Le déficit reporté en 2026 est de 1 870 676.68€

Le financement de ces dépenses est assuré par un autofinancement de 3 342 193€, par des subventions pour 1 859 235€, par le Fonds de Compensation sur la Taxe sur la Valeur Ajoutée pour 262 000€, un emprunt de 800 000€, dotation aux amortissements à hauteur de 608 400€.

La répartition par type de recettes en 2026 :



Le budget principal comporte trois **budgets annexes** :

Le budget eau et assainissement :

Est un budget à autonomie financière, c'est-à-dire financé par ses propres ressources liées à l'exploitation de l'activité.

En fonctionnement, les dépenses prévisionnelles de 2026 s'élèvent à 1 364 299€ HT et en recettes à 1 245 100€ HT.

Les dépenses d'équipement 2026 s'élèvent à 770 171€ HT € dont 638 889€ HT sur les réseaux d'eau potable et eaux usées.

Le financement de l'investissement est assuré par des subventions dont l'Agence de l'Eau à hauteur de 121 354€, par la dotation aux amortissements 412 000€ et par de l'autofinancement.

Le budget Lotissements :

Ce budget a été créé en 2017 lors de l'aménagement des deux petits lotissements aux Bordes. A ce jour, sur les 5 lots, 4 sont vendus.

Le budget Lotissements « Bois de Canot » :

Ce budget a été créé par délibération du conseil municipal du 11 décembre 2025.

Le budget 2026 s'élève à 115 000€ en dépenses et en recettes et les crédits correspondent à :

- en dépense : acquisition du terrain d'assiette du lotissement auprès du budget principal et paiement des études de maîtrise d'œuvre
- en recette : avance remboursable de 115 000€ du budget principal pour payer les premières dépenses de maîtrise d'œuvre, le temps du chiffrage des travaux et la contractualisation en 2027 d'un emprunt, dans l'attente de la commercialisation des lots.